



Fondation Rurale
de Wallonie



CLDR de Saint-Léger

Compte-rendu – séance du 5 février 2024 à l'administration communale de Saint-Léger

Participants :

- Pour les membres de la CLDR (21) : voir liste en annexe 1
dont pour le Collège communal : Fabian Forthomme, Monique Jacob
- Pour la Fondation rurale de Wallonie : Nicolas Lecuivre et Alisée Lequeux

Ordre du jour :

- Rapport annuel
- Action « Vers une forêt durable »
- Divers (fonds d'impulsion, ...)
- Suites

Annexe

- Liste de présences



1. Le rapport annuel

Toute commune étant en cours d'opération de développement rural est tenue chaque année d'envoyer un rapport annuel auprès de l'Administration du DR. Le contenu de ce rapport annuel porte sur différents éléments :

- Situation générale de l'ODR, état d'avancement des projets, rapport comptable des projets terminés (ici à Saint-Léger, il n'y a pas encore de projet terminé).
- Rapport d'activités de la CLDR
- Programmation triennale

Suivi des actions réalisées en 2023

A. Nourrir St-Léger (PI-1-004 – lancement de dynamiques citoyennes)

Du 20 au 27 mai 2023, un festival Nourrir St-Léger a été organisé par la Commune de Saint-Léger avec à la manœuvre des citoyens de différents groupements (PAED, CLDR, ...). Diverses activités ont été proposées : marché, ateliers en lien avec la nourriture, une pièce de théâtre, une balade dégustative passant par les projets réalisés dans le cadre du fonds d'impulsion communal, jeux de société, conférences, film-débat, ...

B. Autostop solidaire (PI-2-002 – mobilité active, sécurisée et durable)

Le 20 novembre dernier, Mélanie Grégoire (chargée de mission pour le projet d'autostop solidaire) est venue présenter le projet dans son ensemble ainsi que le planning. Elle en a également profité pour consulter la CLDR sur les différents points d'arrêt dans les villages. Le lancement du projet est prévu pour avril 2024.

Suivi de la convention (PM-2-003 – création d'aires de convivialité dans les villages)

- Auteur désigné le 27/12/2021
- Réunion de coordination demande de convention le 28/06/2022
- Convention faisabilité signée le 19/12/2022
- Présentation de l'avant-projet aux habitants le 09/03/2023
- Présentation de l'avant-projet à la CLDR le 24/05/2023
- Présentation au comité d'accompagnement le 16/11/2023
- Approbation par la Direction du Développement Rural le 01/12/2023

Suites : l'auteur va désormais s'atteler à la réalisation du projet définitif (lancement du permis + cahier des charges).

Activités de la CLDR

Date des réunions (2023)	Nombre de présents	Ordre du jour
9 février	20 membres de CLDR	Rapport annuel de l'ODR Action Nourrir Saint-Léger
9 mars	7 membres CLDR + 15 extérieurs	Rencontre riverains pour le projet des espaces de convivialité
24 mai	16 membres CLDR + 3 extérieurs	Avant-projet espaces de convivialité Fonds d'impulsion Citoyens en action : comité de sélection
12 juin	4 membres CLDR + 5 extérieurs	Evaluation Nourrir Saint-Léger
20 novembre	12 membres CLDR + 2 extérieurs	Action « autostop solidaire » Retour sur comité accompagnement pour le projet des espaces de convivialité

- Une démission : Patrick Demazy

Programmation triennale

La Commune propose tout d'abord la programmation triennale suivante :

- 2024 : création d'un parcours-détente en forêt (PM-3-009)
- 2025 : création de logements-tremplins (PM-2-006)
- 2026 : création d'un réseau de voies lentes (PM-1-002)

Parcours détente

Fabian indique que le parcours détente en forêt indiqué dans la programmation triennale est en cours de réalisation via d'autres subsides que le développement rural. Le projet, concernant le Trou du Pérou à Châtillon, sera terminé pour le printemps 2024. Il est estimé à 56.000€ et pourra bénéficier de 25.000€ de subsides par le fonds d'impulsion communal de la Province de Luxembourg.

La fiche projet pourra être activée en développement rural afin de réaliser le parcours en forêt entre le futur espace de convivialité de Châtillon et les étangs acquis par la Commune.

Remarque CLDR :

- Un membre de CLDR propose la création d'un autre parcours détente en forêt par la mise en place d'une passerelle à Châtillon. A noter que le site est concerné par des zones Natura 2000.
→ La FRW se renseigne si des subsides DR peuvent être accordés à un projet reliant deux terrains communaux mais passant au-dessus d'un terrain privé. Une fois cette réponse obtenue, voir si le projet peut faire l'objet d'une fiche Développement rural (aménagement de points de vue et sensibilisation sur les paysages ou création d'un parcours-détente en forêt).
→ Didier Thiry creuse les aspects techniques et financiers.

Logements-tremplins

Par rapport aux logements-tremplins, la FRW donne quelques explications pour que la CLDR se rappelle du principe.

Les logements-tremplins sont mis en place pour aider les jeunes. Ils offrent aux jeunes ménages un habitat à loyer modéré, avec remboursement d'une partie du loyer s'ils décident de devenir propriétaires dans la commune.

C'est une formule qui a déjà fait ses preuves (notamment à Mellier avec le projet en cours de construction de 5 logements-tremplins dans l'ancienne gendarmerie ou encore à Herbeumont avec leur projet de deux logements passifs à destination des jeunes ménages – lien de la vidéo montrée en CLDR : https://www.tvlux.be/video/info/herbeumont-deux-logements-passifs-a-louer-pour-attirer-les-jeunes-menages_38578.html).

Ici, dans le cas de Saint-Léger, l'idée serait de créer des logements-tremplins dans le corps de logis de la Maison Guillaume (cours du château).

Remarque CLDR :

- Par rapport aux logements-tremplins, la CLDR s'interroge sur le public cible. Pourquoi les jeunes et pas les personnes seules, les aînés, ... ?
C'est clair qu'il faut penser à tous les publics cibles, créer des logements-tremplins pour les jeunes est un point de départ.

Voies lentes

L'idée initiale était de travailler sur la voie lente transcommunale entre Etalle et Saint-Léger. Cependant, chemin faisant, la Commune d'Etalle n'est pas favorable à mettre en place une double bande sur le tracé passant par Montauban pour une voie lente qui est avant tout touristique et vu la présence de sources à préserver. Après réflexion et sur base d'une rencontre avec l'échevin de la Mobilité de la Ville de Virton, Fabian propose de travailler plutôt sur l'axe Ethe-St-Léger (ancienne voie du Tram).

Remarques CLDR :

- La CLDR souligne qu'il est frustrant de ne pas avoir encore vu sortir un projet sortant de terre, une réalisation concrète.
C'est tout à fait compréhensible. Par contre, la Commune a réalisé de nombreuses choses par le biais d'autres voies que celle du PCDR.
- La CLDR propose de placer les logements-tremplins en 2024 et le parcours détente en forêt en 2025.

→ La CLDR approuve cette programmation triennale :

- 2024** : création de logements-tremplins (PM-2-006)
- 2025** : création d'un parcours-détente en forêt (PM-3-009)
- 2026** : création d'un réseau de voies lentes (PM-1-002)

2. Action forêt durable

La Commune propose d'activer la fiche forêt durable. Premières réflexions :

- Thématique : forêt durable (fiche immatérielle du lot 3)
- Description : organisation d'une séance d'information et d'échanges sur l'usage de la forêt pour tous ses utilisateurs (promeneurs, touristes, chasseurs, ...)
- Quand : deuxième semestre 2024 (après élections)

- Où en sommes-nous ? Personnes-ressources identifiées : Jean-Marie Lambert & Jean-Claude Maccatory (agents DNF Arlon) et Anne Léger.

Remarques CLDR :

- Il serait vraiment intéressant de traiter toutes les thématiques que la forêt peut couvrir : eau, faune, flore, paysages uniques, ...
- Personnes-ressources qui pourraient être intéressantes à contacter : Jean-Paul Jacob,
- Ressources littéraires à valoriser : Edmond Fuss, Louis Verhulst.
- Proposition : que l'action soit orientée vers un objectif de labellisation FSC des bois communaux, comme dans les communes d'Habay et de Bièvre

3. Divers : fonds d'impulsion

L'ouverture pour les candidatures du fonds d'impulsion édition 2024 sera le 15 février. Par rapport à l'année passée, quelques modifications :

- Fonds d'impulsion désormais ouvert aux associations
- Le budget d'aide par projet s'élève à 750€
- Le subside est maintenant annuel
- Les commerces et entreprises en sont toujours exclus.

N'hésitez pas à en parler au tour de vous.

Toutes les informations relatives à ce sujet seront communiquées par un article dans le bulletin communal, un toute-boite mais également une vidéo qui sera partagée sur la page communale.

Remarque CLDR :

- L'année prochaine, il pourrait être intéressant de travailler en CLDR pour trouver des exemples inspirants.

4. Suites

- Mai/juin : sélection projets « Citoyens en action »
- Fin 2024 : dépôt du projet espaces de convivialité
- Fin 2024 : action forêt partagée

PCDR Saint-Léger - Fonds d'impulsion

Citoyens en action : la Commune soutient votre projet pour la cinquième année.



Vous avez toujours rêvé de développer une action citoyenne ? Alors n'hésitez plus, vous pouvez recevoir jusqu'à 750€ par projet.

Ils l'ont fait



Deux poulaillers collectifs, un potager partagé, un pré-verger, la remise en fonction du four à pain de la Maison Guillaume et l'installation de ruches.

Ouverture des candidatures le 15 février 2024.
Retrouvez toutes les informations et modalités pratiques sur le site de la commune : <https://www.saint-leger.be/> > Formulaires à télécharger > Citoyens en action

Pour plus d'informations : Fabian Forthomme pour la Commune (0484/71.13.70)
Alisée Lequeux & Nicolas Lecuivre pour la FRW (093/44.02.02)


 Commune de Saint-Léger

Fondation Rurale de Wallonie



*Pour la FRW,
Alisée Lequeux & Nicolas Lecuivre*

Annexe 1 : grille de présences

Membres CLDR présents (21)	
Samuel	COLLET
Pierre	DE BECKER
Alain	DELCOUR
Gérard	EVARD
Anne-Marie	FIORELLO
Fabian	FORTHOMME
Laurence	GAVROY
Vinciane	GIGI
Jean-Marie	GODARD
Léon	HISSETTE
Monique	JACOB
Muriel	LEFEVRE
Michel	MARCHAL
Jean	MICHEL
Stany	MICHEL
Eric	MOORS
Jean-Pol	SCHUMACKER
Didier	THIRY
Jean-Louis	TRINTELER
Bérengère	VAN BRANTEGHEM
Céline	VERKAEREN

Excusés (4)	
Nicky	COURTEAUX
Jean-Claude	HENROZ
Xavier	KLEIN
Eric	THOMAS